

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**  
**(Arti. 97 et ss. RAN)**

Que l'Assemblée nationale constate qu'une étude australienne publiée le 4 mars dernier dans la revue scientifique JAMA Pediatrics confirme l'effet nocif des écrans sur le développement des enfants en bas âge ;

Qu'elle souligne que l'étude longitudinale sur le développement des enfants produit par l'Institut de la Statistique du Québec a également démontré une corrélation entre l'exposition aux écrans en bas âge et les performances scolaires au primaire ;

Qu'elle prenne acte que la surexposition aux écrans a une incidence démontrée sur le développement des capacités cognitives, sur la santé, notamment les troubles de la vue, et sur les troubles de l'attention et du comportement des jeunes ;

Qu'elle constate que de nombreux pays ont agi, dont la France, les Pays-Bas et des pays scandinaves, notamment, pour corriger cette problématique ;

Qu'elle affirme que la surexposition des jeunes aux écrans représente un enjeu de santé publique;

QU'elle constate que le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, échu depuis 2023, est insuffisant et doit être bonifié pour lutter efficacement contre les effets nocifs de la surexposition des jeunes aux écrans ;

Qu'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de déposer un nouveau Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur bonifié pour mieux encadrer l'exposition des jeunes aux écrans avant la fin de la présente période de travaux parlementaires, pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire.

Présentée par le Chef du troisième groupe d'opposition

Mercredi 27 mars 2024